



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 PRESTATION  
DE FABRICATION DU MAGAZINE MUNICIPAL  
VINCENNES INFO - LOT N°2 : FOURNITURE DU  
PAPIER IMPRESSION FAÇONNAGE ET  
LIVRAISON, PASSE AVEC LA SOCIETE  
SOCIETE D'IMPRESSION DU BOULONNAIS**

**DÉCISION N° DM-22-459  
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision n° DM-22-378 du 19 octobre 2022 de signer le marché de prestation de fabrication du magazine municipal Vincennes Info. Lot n°2 : Fourniture du papier impression façonnage et livraison (notifié le 28/10/2022) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/12/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle concernant le taux de TVA figurant à l'acte d'engagement du marché afin de mettre en adéquation ce dernier avec le bordereau des prix du marché ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°1 avec la société Impression du Boulonnais, sise 47, boulevard de la Liane – Zone Industrielle 62360 SAINT-LEONARD, représentée par Monsieur Marc LEROY, Directeur Général, du marché de prestation de fabrication du magazine municipal Vincennes Info - Lot n°2 : Fourniture du papier impression façonnage et livraison.

L'acte modificatif n°1 a aucune incidence financière sur le montant du marché.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et peut être reconduit de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221219-lmc1H10396H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022  
Date de Publication : 19/12/2022